AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

11-10-68 843347

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE LA RÉGION PARISIENNE

PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE St-DENIS, VAL DE MARNE, ESSONNE, VAL D'OISE, YVELINES, SEINE ET MARNE, EURE

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, **47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71**

C. C. P. PARIS 9063-96

10 OCTOBRE 1968

BULLETIN N° 97
Supplément n° 1

INFORMATIONS

TRAITEMENTS D'AUTOMNE

CULTURES FRUITIERES

Le but de ces traitements est de prévenir la contamination des arbres fruitiers à pépins et à noyaux par quelques maladies dangereuses, notamment le Chancre européen du Pommier, la Bactériose à Pseudomonas syringae du Poirier et du Cerisier ; c'est en effet surtout par les plaies résultant de la chute des feuilles que se produit l'infection.

Appliquer en pulvérisation une préparation cuprique dosant 400 à 500 g. de cuivre métal par hectolitre.

Le nombre de traitements est variable suivant les années, les dangers de contamination étant d'autant plus importants que la chute des feuilles se prolonge sur une période plus longue et que le temps à cette époque est plus doux et plus humide ; deux traitements au moins sont nécessaires.

NOTE : Maladies du Framboisier : les rameaux atteints par le Didymella et l'Anthracnose sont supprimés et brûlés. Après cette opération, effectuer un traitement cuprique (250 - 300 g. de cuivre métal par hl.)

GROSSE ALTISE DU COLZA

GRANDES CULTURES

Nous rappelons les termes de notre bulletin n° 96 du 11 septembre : en cas de population d'Altises importante (plus de deux adultes au m2 en moyenne), de gros dégâts larvaires sont à craindre. Dans les cultures où ce seuil de population a été atteint depuis fin septembre, un traitement devrait intervenir au plus tard au cours de la semaine du 14 au 20. Traiter par beau temps. Utiliser de préférence parmi les produits recommandés (voir liste) un insecticide persistant et agissant même aux basses températures.

ADDITIF AU BULLETIN n° 96.

1°/ Désherbage des blés d'hiver. Peuvent être également utilisés en traitement de prélevée contre le Vulpin :

- la Terbutryne (Triazine GS 14.260) autorisée à la dose de 2 k.500 de m.a. hectare,
- l'association Néburon-Nitrofène autorisée aux doses respectives de 2 k + 1 k. de matière active à l'hectare.

2°/ Traitement des semences. Est recommandé contre le Charbon nu de l'orge :

- l'Oxathiine à la dose de 100 g. de m.a. par quintal.

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

P 193

Imprimerie de la Station de la Région Parisienne - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93 - Montreuil-sous-Bois.